

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2017

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment
convoqué s'est réuni en session extraordinaire Le vendredi 05 mai 2017 à 18 heures 00
selon convocation du 02 mai 2017

| | |
|-------------|----|
| Membres | 12 |
| Présents | 08 |
| Représentés | 02 |
| Votants | 08 |
| Exprimés | 08 |
| Pour | 08 |
| Abstentions | |

MR MORGAT Cyril a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, DUFOUR Isabelle, BOUDOT Carine,

Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean Louis,
JOHNSON Patrick

ABSENTS : Mr LEGER Claude, Mme LEGER Bernadette,

Excusées : Mmes CHARRET Chantal, BERGER Martine,

REPRESENTES : Mme LEGER Bernadette donne pouvoir à Mme DEMOUSSEAU Josiane
Mr LEGER Claude donne pouvoir à Mr ROUET Jean Louis

DELIBERATION N° 2017-028 en date du 05 MAI 2017 portant sur « LA PROPOSITION D'ACHAT DE
LA MAISON ET DU TERRAIN 8 RUE DE SCHLEITHAL »

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 21 mars 2017 dans laquelle le
conseil municipal avait donné son accord pour vendre la maison sise au 8 rue de Schleithal .

Madame le Maire indique qu'elle a fait visiter la maison et que Mr HAUSEMONT Charles lui a
remis une proposition d'achat de la maison cadastrée F804 et du terrain cadastré F806 pour un
montant total de 115 000 € (cent quinze mille euros).

Elle demande au conseil de donner son avis sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Mr
HAUSEMONT Charles et décide de vendre la maison du 8 rue de Schleithal Les Grandes Prades
cadastrée F804 superficie 1620 m2 et le terrain Les Grandes Prades cadastré F806 superficie 995
m2 pour un montant global 115 000 € (cent quinze mille euros).

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à intervenir, à faire toutes les démarches
nécessaires et à signer l'acte de vente à l'étude de Maître BRUOT-LEDAY, notaire à ST SULPICE
LES FEUILLES .

